

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_032

Travaux 2021 Cernon/Soulzon : plan de financement prévisionnel et demandes de financement

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Arnaud CURVELIER par Gilbert FAUCHER, Alain DELMAS par Yves MALRIC, Daniel GIOVANNACCI par Pierre HERRGOTT, Serge GRASSET par Serge VÉDRINES, Catherine JOUVE par Didier CADAUX

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 08 juin 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 5
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président rappelle que les travaux 2021 du PPG « Cernon-Soulzon » dans le cadre de sa 4^e et 5^e tranche comprend 2 lots :

- Lot 2 : gestion de la ripisylve dans le cadre de la 4^e tranche sur le Cernon
- Lot 3 : gestion de la ripisylve dans le cadre de la 5^e tranche sur le Cernon/Soulzon et Lavencou

Sur la base de la programmation pré-établie et suite aux résultats de la consultation des entreprises, le montant des travaux 2021 pour le PPG « Cernon-Soulzon » s'élève à :

Désignation	Montant
Lot 2 : ripisylve 4 ^e tranche PPG	24 140 €
Lot 3 : ripisylve 5 ^e tranche PPG	24 062 €
Imprévus (10%)	4 820.20 €
TOTAL HT	53 022.20 €
TOTAL TTC	63 626.64 €

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
048-200080547-20210617-DE_2021_032-DE

Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel des aides
Agence de l'eau Adour-Garonne	63 626,64 € TTC	50 % TTC	31 813,32 €
Région Occitanie	53 022,20 € HT	20 % HT	10 604,44 €
Conseil départemental de l'Aveyron	63 626,64 € TTC	10 % TTC	6 362,66 €
Autofinancement SMBVTAM	63 626,64 € TTC	Env. 23 % TTC	14 846,22€
MONTANT TOTAL		100 %	63 626,64 € TTC

Précise que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés de communes des unités géographiques concernées selon les modalités de participations financières des membres du SMBVTAM définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 2,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Autorise le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>17/06/2021</u> et publié ou notifié le <u>17/06/2021</u></p>
